

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] AOEP\_Berrac\_Observation\_Site\_dégradé

**De :** Anonyme <anonyme1234@orange.fr>

**Date :** 24/09/2022 13:01

**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Objet : Projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol – commune de Berrac (Gers).

Bonjour,

Par son arrêté du 9 mars 1943, les Monuments Historiques a inscrit dans son inventaire le site de Berrac en le qualifiant d' "ensemble vraiment ravissant" et de "coin attirant chaque année de nombreux peintres et auquel il convient de sauvegarder son charme". Le projet de centrale photovoltaïque, de part sa dimension (25 ha), son ambiance industrielle et son adossement à moins de 50 m du site inscrit risque de faire requalifier par les Monuments Historiques le site de Berrac en "site dégradé", avec pour conséquence sa désinscription de l'inventaire des sites inscrits (Instruction du 10/04/2017 relative à la désinscription de sites inscrits existants prévue à l'article 168 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Bien cordialement.

Un habitant du village de Berrac.